

## Economie

BOIS DE ROSE. La région d'Antalaha dispose de 10 000 tonnes de stocks non écoulés. Des opérateurs réclament un traitement égalitaire. Après l'inventaire des stocks de bois précieux dans la région de SAVA, treize opérateurs ont obtenu un agrément d'exportation, à titre exceptionnel via un arrêté inter-ministériel le 28 janvier dernier. L'objectif était de liquider leurs stocks répertoriés en ville sur une période échue au 30 avril dernier. Mais suite aux événements politiques survenus au pays, les inventaires de stocks dans d'autres régions, notamment en brousse, n'ont pas pu être réalisés. D'autres opérateurs ayant un permis d'exploitation légal se sentent ainsi pénalisés car ils n'arrivent pas à écouler leurs stocks depuis le début de l'année jusqu'à maintenant faute d'une autorisation d'agrément d'exportation à délivrer par le ministère de tutelle. Transfert impossible « Nous réclamons ainsi un traitement égalitaire pour tous car des rumeurs circulent que seuls quatre opérateurs sur une vingtaine légaux vont avoir cet agrément d'exportation », a expliqué Coco Rasamy, opérateur dans la région d'Antalaha. Celui-ci dispose entre autres de 9 000 pièces de bois de rose en brousse et 800 tonnes autres en stocks en ville. « Nous ne revendiquons que nos droits car nous avons un permis d'exploitation légal sur un lot forestier bien déterminé depuis l'an 2000 alors que nous ne pouvons même pas commercialiser comme les autres nos bois de rose coupés », s'est exprimé. En tant que citoyen responsable, celui-ci propose par contre aux Autorités compétentes de délivrer un agrément à tous les opérateurs formels mais sur une période limitée pour pouvoir liquider leurs stocks. Et après ce délai, aucune nouvelle exploitation ne devrait plus être autorisée. C'est également un moyen de mieux assainir le secteur et de lutter contre les trafics illicites. Par ailleurs, on a appris que près de 10 000 tonnes de bois de rose sont encore en stock à Antalaha. Les faire sortir de cette zone pour un transfert vers une autre région s'avère impossible tant que tous les opérateurs légaux ne seront pas traités sur un même pied d'égalité, a-t-on conclu.

Navalona R. Lire aussi  
 Changes : L'euro à 3 000 Ariary dans les banques  
 Carburant : Contrôle qualité chez Jovenna  
 Maintenance des routes : Un atelier sur le contrat à obligation de résultats  
 Solde de l'auto et de la moto : Déjà 1200 m<sup>2</sup> réservés  
 Foire Vidy Varotra : 8 espaces spéciaux